



## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

*L'an deux mille Quatorze et le 18 Septembre*

*Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau*

**Etaient présents (26)**: Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Marie FOUCAN, Monsieur Judex LACLOSSE, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame CANVOT/VINCENT Florise, Madame Dolorès BELAIR, Monsieur Jean DARTRON, Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Patrice RESEDEANT, Madame Marie-Christine NANNETTE,

**Etaient absents (12)**: Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE/MARIE, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES

**Etaient représentés (00)** :

*Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33*

*Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.*

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :*

### **Délibération n° 01-07-2014 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 Juillet 2014**

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir formuler ses observations et apporter ses modifications au compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 juillet 2014.*

*Après avoir procédé aux modifications de rigueur, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 17 juillet 2014.*

## LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le projet de compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 Juillet 2014  
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire  
Et après en avoir délibéré*

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** *Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 Juillet 2014 est approuvé.*

**ARTICLE 26 :** *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

*Pour expédition certifiée conforme*

*Fait à Morne-à-L'Eau, le 18 Septembre 2014*

*P/* **Le Maire,**  
  
**Jean-Claude LOMBION**  
  
**Philipson FRANCFORT**  
**1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité  
Le .....*

*Formalités de publicité  
effectuées le \_\_\_\_\_*

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.**

